

Demande de location d'une salle municipale : Ferme du Gauquier

Fiche de location

✓ Identité du demandeur :

Nom et Prénom :						
Adresse :						
Code Postal + Ville						
Courriel :				_		
Tél / Portable :						
Date de location :	le					
Type d'événement						
Heure d'arrivée :			Heure	de départ :		
Nbre de personnes prévues						
Préparation de salle	la <u>veille</u>	la <u>veille</u> de 14h00 à 18h00		le <u>jour mé</u>	<u>ème</u> de 8h30	à 12h00
par vos soins	OUI	NC	N	OUI		NON
✓ Choix de la sall □ ARCADE (80 pe				.OTTE (50 p	personnes)	

✓ Informations sur les horaires :

La Ferme du Gauquier est fermée le lundi et durant les mois de Juillet et Août.

Les locations en semaine démarrent à 14h00 et se terminent à 22h00 (salle rangée et nettoyée)

Les locations du samedi démarrent à partir de 14h00 et se terminent à 3h00 (salle rangée et nettoyée). La préparation de la salle se fait le jour même de 8h30 à 12h00 ou la veille soit le vendredi précédent la location de 14h00 à 18h00.

Les locations du dimanche démarrent à 9h00 et se terminent à 21h00 (salle rangée et nettoyée). La préparation de la salle se fait la veille de 14h00 à 18h00.

Pour toute visite ou question vous pouvez joindre Mme Lacroix, responsable de la structure,

au 06.75.38.26.11 du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le samedi de 9h00 à 12h00.

✓ Matériel fourni par salle:

Salle ARCADE (pour 80 personnes)		
80 Chaises	Assiettes plates	
29 tables de 1.20m sur 0.80m	Assiettes à dessert	
1 grand frigo + 1 petit frigo	Verres à eau	
1 micro-onde	Verres à vin	
tasses à café	Flûtes	
	Fourchettes, couteaux, cuillères à soupe et à café	

Salle LOTTE (pour 50 personnes)		
50 Chaises	Assiettes plates	
15 Tables 1.20m sur 0.70m	Assiettes à dessert	
3 Tables 1.20m sur 0.80m	Verres à eau	
1 grand frigo + 1 petit frigo	Verres à vin	
1 micro-onde	Flûtes	
	Fourchettes, couteaux, cuillères à soupe et à café	

Attestation sur l'honneur du locataire

Il est demandé au preneur d'apporter une attestation d'assurance.

Le locataire s'engage à respecter le règlement de chaque salle municipale. Les enfants sont sous la surveillance des bénéficiaires de la location. Il est interdit de cuisiner et de fumer dans toutes les salles. Il est interdit d'amener des animaux et d'utiliser des fumigènes.

En louant, une salle il vous est demandé de veiller au respect des locaux et des personnels ainsi que la capacité d'accueil de la salle.

Vous vous engagez à respecter les horaires préalablement définis avec le concierge (sous réserve que cet horaire soit conforme au règlement de la dite salle). La mise en place de la salle est effectuée par le locataire.

Un état des lieux est effectué avant et après la location entre le preneur et le responsable de salle.

Le nettoyage et le rangement de la salle seront faits par le preneur. (en cas de non-respect de ces règles, le chèque de caution sera encaissé et toute demande de salle ultérieure sera refusée).

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Fait à Lys lez Lannoy	le	
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »		

Cadre réservé à l'Administration municipale				
Marcelle RASSON - DGS	Charles-Alexandre PROKOPOWICZ – 1er Adjoint			
	le			
	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \			
Fiche transmise au responsable de la salle	à LAURENCE L.			
+ mail à CTM Fêtes + EE + CTM Municipal				
	le le			